

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale

Auditions diverses

*(M. Cyrille Isaac Sibille et M. Jérôme Guedj,
présidents) :*

– Audition de M. Nicolas Fourrier, rapporteur général
du rapport sur l'application des lois de financement de
la sécurité sociale (RALFSS) publié par la Cour des
comptes en mai 2023, et rapporteur de son chapitre III
relatif à l'information du Parlement sur la situation
financière des hôpitaux..... 2

– Audition commune de :

- M. Jean-Benoît Dujol, directeur général de la cohésion
sociale (DGCS), et M. Michel Anrjis, adjoint à la sous-
direction du Service professions sociales, emploi et
territoires

- Mme Aude Muscatelli, directrice-adjointe de la Caisse
nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) 2

Mercredi

19 juillet 2023

Séance de 15 heures 15

Compte rendu n° 10

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

**Présidence de
M. Jérôme Guedj,
co président,**



La séance est ouverte à quinze heures quinze.

(Présidence de M. Jérôme Guedj, co-président)

La Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) procède à l'audition de M. Nicolas Fourier, rapporteur général du rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale (RALFSS) publié par la Cour des comptes en mai 2023, et rapporteur de son chapitre III relatif à l'information du Parlement sur la situation financière des hôpitaux, et de M Jean-Luc Fulachier, conseiller maître, puis à l'audition commune de M. Jean-Benoît Dujol, directeur général de la cohésion sociale (DGCS) accompagné de et M. Michel Anrjis, adjoint à la sous-direction du Service professions sociales, emploi et territoires, et de Mme Aude Muscatelli, directrice-adjointe de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Cette réunion n'a pas fait l'objet d'un compte rendu écrit. Les débats sont accessibles sur le portail vidéo du site de l'Assemblée à l'adresse suivante :

<https://assnat.fr/DSSh26>

La séance est levée à dix-sept heures trente